

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
26 NOVEMBRE 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 26 novembre 2018, à 19h30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Simon Paquin
Nathalie Bellavance	Robert Morin
Dany St-Pierre	Nathalie Ricard
Réal Leclerc	Jacques Demers
Serge Gagnon	Robert Brisebois
Éric Fortin	Nathalie Lepage
Yan Maisonneuve	Marc-André Michaud
Caroline Desbiens	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général, Monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité, Monsieur Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable, et Me Denis Bouffard, greffier.

Était absent Monsieur le conseiller André Fontaine.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 7 et 14 novembre 2018.
- Le procès-verbal de correction du greffier concernant la correction apportée à la résolution numéro 198-04-2018 acceptant la soumission de la société Nordmec Construction inc. pour la mise à niveau de la station d'épuration du secteur La Plaine, et ce, afin d'indiquer que les taxes n'étaient pas comprises, soit 1 209 647 \$ (taxes en sus).

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSMISES EN LIGNE

RÉSOLUTION NO : 566-11-2018

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet de l'ordre du jour, le cas échéant.

Aucune.

RÉSOLUTION NO : 567-11-2018

PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (566-11-2018);
2. Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet à l'ordre du jour, le cas échéant;
3. Adoption de l'ordre du jour (567-11-2018);
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2018 (568-11-2018);

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Appui à la communauté franco-ontarienne (569-11-2018);
- 5.2 Autorisation de signature – protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le promoteur Développement immobilier Houde-Mathieu inc. – travaux municipaux sur la rue Denise-Pelletier (570-11-2018);
- 5.3 Adoption du règlement numéro 574-1 modifiant le règlement numéro 574 décrétant différents travaux dans le parc de conservation du Ruisseau de Feu afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 2 064 168 \$ pour le porter à un montant de 4 369 300 \$ (571-11-2018) ;
- 5.4 Adoption du règlement numéro 3901-6 modifiant de nouveau le règlement 3901 sur la circulation et le stationnement afin d'ajouter une définition de résidents pour les secteurs des rues Lacasse et de Champigny et prohiber le virage à droite (572-11-2018);
- 5.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 229-7 modifiant le règlement 229 concernant les véhicules hors route – mis à jour du tracé des sentiers et plus particulièrement dans le secteur du boulevard Laurier près du chemin du Trait-Carré (573-11-2018);
- 5.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 428-10 modifiant le règlement numéro 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques afin de déterminer le droit payable pour l'année 2019 (carrières et sablières) (574-11-2018);

- 5.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 723 prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité (575-11-2018);
- 5.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 419-2 modifiant le règlement concernant la circulation des camions et des véhicules outils – circulation des camions et des véhicules outils sur la rue d'Angora, entre le chemin Gascon et la rue O'Diana (576-11-2018);
- 5.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 3901-7 modifiant de nouveau le règlement 3901 sur la circulation et le stationnement et son amendement 3901-3 sur le stationnement hivernal (577-11-2018);
- 5.10 Avis de motion – projet de règlement (#120-1) modifiant le mode de taxation du règlement numéro 120 décrétant des travaux de construction de bordures, de pavage, de trottoirs, de piste cyclable et d'espaces verts sur le boulevard Alexandre-Cousineau (578-11-2018);
- 5.11 Avis de motion – projet de règlement (#123-2) modifiant le mode de taxation des règlements numéros 123 et 123-1 décrétant des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc sous la rue Marie-Josée et le chemin Saint-Roch, entre la montée Gagnon et la rue Paradis (579-11-2018);
- 5.12 Avis de motion – projet de règlement (#125-2) modifiant le mode de taxation des règlements numéros 125 et 125-1 décrétant des travaux de construction de bordures, de pavage, d'éclairage et de trottoirs dans les rues de Melbourne, de Nagano, d'Oslo, d'Osaka et dans le secteur commercial du boulevard de la Pinière (580-11-2018);
- 5.13 Avis de motion – projet de règlement (#180-4) modifiant le mode de taxation des règlements numéros 180, 180-1, 180-2 et 180-3 décrétant des travaux d'aqueduc et de revêtement bitumineux dans la rue Johanne (581-11-2018);
- 5.14 Avis de motion – projet de règlement (#303-2) modifiant le mode de taxation du règlement numéro 303-1 décrétant des travaux de construction de pavage, d'éclairage et d'aménagement paysager dans le prolongement de la rue Hector-Chartrand (582-11-2018);

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Dépôt du rapport du trésorier – adjudication de soumission - émission d'obligations au montant de 20 666 000 \$ (583-11-2018);

7. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT

- 7.1 Adoption de soumission – travaux de construction d'une tour d'observation, d'un abri permanent, de sentiers et d'aménagement paysager dans le parc de conservation du Ruisseau de feu (584-11-2018);

8. URBANISME

- 8.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (585-11-2018);
- 8.2 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 235, rue Angèle (586-11-2018);
- 8.3 Adoption du règlement numéro 1001-293 afin d'autoriser les classes d'usages « classe C-multifamiliale 3 logements » et « classe D-multifamiliale 4 à 6 logements » du groupe Habitation dans la zone 9862-71 (rue Dumais) (587-11-2018);
- 8.4 Adoption du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 8 novembre 2018 relatif aux demandes de modification réglementaire (588-11-2018);

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Autorisation - versement de subvention - organismes de sport, loisir et culture pour jeunes (589-11-2018);
- 9.2 Autorisation – versement de subvention – organismes du milieu (590-11-2018);
- 9.3 Adoption de la version modifiée de la « Politique relative à l'octroi d'heures de glace de la Ville de Terrebonne » (591-11-2018);

10. RESSOURCES HUMAINES

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

- 13.1 La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 10 décembre 2018, à 19 h 30.

14. DIVERS

- 14.1 Présentation par quatre (4) conseillers de divers sujets (durée : 4 minutes).
- 14.2 Présentation par deux (2) présidents de commission – dossiers à l'étude (durée : 3 minutes).

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE (592-11-2018).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 568-11-2018

PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2018 soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 569-11-2018

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il abandonnait le projet de création de l'Université de l'Ontario français;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement de l'Ontario a également annoncé l'abolition du Commissariat aux services en français;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition du Commissariat s'ajoute à celle annoncée en juin de faire disparaître le nouveau ministère des Affaires francophones;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures auront des répercussions négatives importantes en matière de respect des droits linguistiques pour la communauté franco-ontarienne;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne dénonce les décisions récentes du gouvernement ontarien d'abolir le Commissariat aux services en français et de mettre fin au projet de création de l'Université de l'Ontario français, et affirme son soutien aux franco-ontariens dans leur lutte pour préserver et développer les institutions qu'ils jugent nécessaires à leur épanouissement.

QUE copie de la présente résolution soit et est transmise au premier ministre de l'Ontario, monsieur Doug Ford, ainsi qu'à l'Association de la francophonie de l'Ontario (AFO).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 570-11-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

Suivant la recommandation CE-2018-1341-REC du comité exécutif du 21 novembre 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole à intervenir entre la Ville et le promoteur Développement immobilier Houde-Mathieu inc., pour des travaux municipaux sur la rue Denise-Pelletier, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 571-11-2018

PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

QUE le règlement modifiant le règlement 574 décrétant des travaux d'aménagement de sentiers, de zones d'accueil, de zones d'interprétation, de plantation d'arbres, d'arbustes, de travaux d'architecture de paysage dans les secteurs marais et marécage du parc de conservation du Ruisseau de Feu et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 2 305 142 \$, le tout afin d'augmenter le montant de l'emprunt d'un montant de 2 064 168 \$ pour le porter à 4 369 300 \$, financé pour une période de vingt-cinq (25) ans et imposé et prélevé annuellement sur tous les immeubles imposables de la ville, soit adopté sous le numéro 574-1.

Le projet de règlement a déjà été déposé, présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 12 novembre 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 572-11-2018

PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le règlement modifiant de nouveau le règlement 3901 sur la circulation et le stationnement afin d'ajouter une définition de résidents pour les secteurs des rues Lacasse et de Champigny et prohiber le virage à droite, soit adopté sous le numéro 3901-6.

Le projet de règlement a déjà été déposé, présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 12 novembre 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 573-11-2018

La conseillère Brigitte Villeneuve donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement 229-7 modifiant le règlement 229 concernant les véhicules hors route afin de remplacer l'annexe « A-3 » par l'annexe « A-4 » dans le but de mettre à jour le plan représentant le tracé des sentiers et particulièrement dans le secteur du boulevard Laurier, près du chemin du Trait-Carré, et remplaçant le règlement 229-6.

RÉSOLUTION NO : 574-11-2018

La conseillère Nathalie Bellavance donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement 428-10 modifiant le règlement 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques afin de déterminer le droit payable pour l'année 2019.

RÉSOLUTION NO : 575-11-2018

La conseillère Nathalie Bellavance donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 723 prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 576-11-2018

La conseillère Caroline Desbiens donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement 419-2 modifiant le règlement concernant la circulation des camions et des véhicules outils sur la rue d'Angora, entre le chemin Gascon et la rue O'Diana.

RÉSOLUTION NO : 577-11-2018

Le conseiller Serge Gagnon donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 3901-7 modifiant le règlement 3901 sur la circulation et le stationnement et son amendement 3901-3 sur le stationnement hivernal.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 578-11-2018

ATTENDU QUE lors de sa séance tenue le 14 juillet 2003, le conseil adoptait le règlement numéro 120 décrétant l'exécution des travaux de pose de bordures, de trottoirs, de revêtements en béton bitumineux, d'installation de l'éclairage routier, d'aménagement de pistes cyclables et d'espaces verts ainsi qu'une partie des infrastructures du boulevard projeté dans le projet "Place Alexandre Cousineau" et prévoyant un emprunt au montant de 2 426 000\$ pour en payer le coût ;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 120 à un mode de taxation à un taux fixe avec un excédent à la superficie ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 120 afin de régulariser la taxation en modifiant le mode de taxation pour appliquer un taux à l'unité d'évaluation ;

AVIS DE MOTION

La conseillère Nathalie Bellavance donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un projet de règlement (120-1) modifiant le mode de taxation du règlement numéro 120 décrétant l'exécution des travaux de pose de bordures, de trottoirs, de revêtements en béton bitumineux, d'installation de l'éclairage routier, d'aménagement de pistes cyclables et d'espaces verts ainsi qu'une partie des infrastructures du boulevard projeté dans le projet "Place Alexandre Cousineau" et prévoyant un emprunt au montant de 2 426 000\$ pour en payer le coût.

RÉSOLUTION NO : 579-11-2018

ATTENDU QUE lors de sa séance tenue le 28 avril 2003, le conseil adoptait le règlement numéro 123 décrétant des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc sous la rue Marie-Josée et le chemin Saint-Roch, entre la montée Gagnon et la rue Paradis et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 2 850 000 \$;

ATTENDU QUE le règlement numéro 123 a été modifié par le règlement 123-1, et ce, afin d'inclure et d'exclure des lots du bassin de taxation ;

ATTENDU QUE les règlements 123 et 123-1 ont un mode de taxation à un taux fixe avec un excédent à la superficie ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements 123 et 123-1 afin de régulariser la taxation en modifiant le mode de taxation pour appliquer un taux à l'unité d'évaluation ;

AVIS DE MOTION

Le conseiller Simon Paquin donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un projet de règlement (123-2) modifiant le mode de taxation du règlement numéro 123, modifié par le règlement 123-1, décrétant des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc sous la rue Marie-Josée et le chemin Saint-Roch, entre la montée Gagnon et la rue Paradis et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 2 850 000 \$.

RÉSOLUTION NO : 580-11-2018

ATTENDU QUE lors de sa séance tenue le 14 juillet 2003, le conseil adoptait le règlement numéro 125 décrétant l'exécution des travaux de pose de bordures, de trottoirs, de revêtements en béton bitumineux, d'installation de l'éclairage routier, d'aménagement de surfaces publiques des rues de Melbourne, de Nagano, d'Oslo et d'Osaka ainsi qu'une partie des infrastructures pour desservir le secteur commercial dans le boulevard de la Pinière et prévoyant un emprunt au montant de 1 380 000\$ pour en payer le coût ;

ATTENDU QUE le règlement 125 a été modifié par le règlement 125-1, et ce, afin d'inclure et d'exclure des lots des bassins de taxation ;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 125 a un mode de taxation à un taux fixe avec un excédent à la superficie ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 125, modifié par le règlement 125-1, afin de régulariser la taxation en modifiant le mode de taxation pour appliquer un taux à l'unité d'évaluation ;

AVIS DE MOTION

Le conseiller Éric Fortin donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement (125-2) modifiant le mode de taxation du règlement 125, modifié par le règlement 125-1, décrétant l'exécution des travaux de pose de bordures, de trottoirs, de revêtements en béton bitumineux, d'installation de l'éclairage routier, d'aménagement de surfaces publiques des rues de Melbourne, de Nagano, d'Oslo et d'Osaka ainsi qu'une partie des infrastructures pour desservir le secteur commercial dans le boulevard de la Pinière et prévoyant un emprunt au montant de 1 380 000\$ pour en payer le coût.

RÉSOLUTION NO : 581-11-2018

ATTENDU QUE lors de sa séance tenue le 23 février 2004, le conseil adoptait le règlement numéro 180 décrétant l'exécution des travaux d'aqueduc et de revêtements bitumineux dans la rue Johanne et prévoyant un emprunt au montant de 760 000\$ pour en payer le coût;

ATTENDU QUE le règlement numéro 180 a été modifié par les règlements 180-1, 180-2 et 180-3, et ce, afin d'exclure des lots du bassin de taxation ;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 180 a un mode de taxation à un taux fixe avec un excédent à la superficie ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 180 afin de régulariser la taxation en modifiant le mode de taxation pour appliquer un taux à l'unité d'évaluation ;

AVIS DE MOTION

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement (180-4) modifiant le mode de taxation du règlement numéro 180, modifié par les règlements 180-1, 180-2 et 180-3 décrétant l'exécution des travaux d'aqueduc et de revêtements bitumineux dans la rue Johanne et prévoyant un emprunt au montant de 760 000\$ pour en payer le coût.

RÉSOLUTION NO : 582-11-2018

ATTENDU QUE lors de sa séance tenue le 1^{er} mai 2006, le conseil adoptait le règlement numéro 303-1 décrétant l'exécution des travaux de revêtements bitumineux, d'aménagement paysager et d'installation de l'éclairage routier sur le prolongement de la rue Hector-Chartrand et prévoyant un emprunt au montant de 40 000\$ pour en payer le coût ;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 303-1 a un mode de taxation à un taux fixe avec un excédent à la superficie ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 303-1 afin de régulariser la taxation en modifiant le mode de taxation pour appliquer un taux à l'unité d'évaluation ;

AVIS DE MOTION

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement (303-2) modifiant le mode de taxation du règlement numéro 303-1 décrétant l'exécution des travaux de revêtements bitumineux, d'aménagement paysager et d'installation de l'éclairage routier sur le prolongement de la rue Hector-Chartrand et prévoyant un emprunt au montant de 40 000\$ pour en payer le coût.

RÉSOLUTION NO : 583-11-2018

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prend acte du rapport déposé par l'assistante-trésorière concernant l'adjudication de l'émission d'obligations au montant de 20 666 000\$ à BMO Nesbitt Burns inc., conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et en vertu du règlement numéro 56 de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 584-11-2018

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux de construction d'une tour d'observation, d'un abri permanent, de sentiers et d'aménagement paysager dans le parc de conservation du Ruisseau de feu (SA18-9068) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 septembre 2018 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 30 octobre 2018 à 11 h 01, à savoir :

Construction Monco inc.	3 205 420,02\$ t.t.c.
Construction Arcade	3 241 991,47\$ t.t.c.
Cusson-Morin Construction inc.	3 365 597,12\$ t.t.c.
Construction Jessiko inc.	3 908 756,73\$ t.t.c.
Céleb Construction ltée	4 275 920,25\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Construction Monco inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 5 novembre 2018 par M. Serge Gagné, architecte de la firme ABCP Architecture ;

ATTENDU également le rapport daté du 5 novembre 2018 de Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 2 984 991,47\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Construction Monco inc. n'apparaît pas au tableau des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consulté le 26 novembre 2018;

ATTENDU la recommandation CE-2018-1356-REC du comité exécutif du 21 novembre 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Lepage
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **CONSTRUCTION MONCO INC.**, datée du 30 octobre 2018, pour les travaux de construction d'une tour d'observation, d'un abri permanent, de sentiers et d'aménagement paysager dans le parc de conservation du Ruisseau de feu, le tout pour un montant de 2 787 927,83\$ (taxes en sus).

QUE le montant de 1 567 971,14\$ (taxes en sus) (lot 1) soit pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 574.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0452 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le montant de 1 219 956,69\$ (taxes en sus) (lot 2) soit conditionnel à l'approbation du règlement 574-1 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation,

le tout conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 585-11-2018

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 8 novembre 2018, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 8 novembre 2018 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 27:

- 1. 2018-00554 Projet de rénovation extérieure de
l'immeuble de type commercial
1401, chemin des Anglais / lot 2 917 899
Marcel Fortin**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure commerciale selon le devis réalisé par M. Marcel Fortin, le tout identifié « Annexe # 2018-00554 ».

- 2. 2018-00409 Projet d'affichage de type commercial
« Construction Bernard Anctil »
1027, boulevard des Entreprises #107 / lots
5 956 815, 5 956 819 et 5 989 176
D2i Industries Numériques**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour «Construction Bernard Anctil» selon le plan réalisé par D2i Industries Numériques, le tout identifié « Annexe # 2018-00409 », et ce, à la condition suivante:

1. Que les futures enseignes sur l'élévation avant du bâtiment comprennent les caractéristiques du concept d'affichage suivant :

- Qu'elles soient localisées au même niveau horizontal que les enseignes proposées par la présente demande;
- Qu'elles soient conçues d'un boîtier en extrusion d'aluminium d'une hauteur de 0,86 mètre avec une face en aluminium et des lettres de type "Push-Thru";
- Que la superficie totale des enseignes n'excède pas le maximum autorisé au règlement de zonage no 1001.

**3. 2018-00522 Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel
693, rue Ephraïm-Raymond / lot 2 442 028
Daniel Farley**

QUE le conseil municipal autorise la rénovation extérieure résidentielle, soit le remplacement du balcon et du garde-corps de couleur noire situés à l'arrière du bâtiment, selon le plan réalisé par M. Daniel Farley, le tout identifié « Annexe # 2018-00522 ».

QUE le conseil municipal autorise la rénovation extérieure résidentielle, soit le remplacement du balcon situé à l'avant du bâtiment, selon le plan réalisé par M. Daniel Farley, le tout identifié « Annexe # 2018-00522 ».

QUE le conseil municipal autorise la rénovation extérieure résidentielle, soit le projet de remplacement du garde-corps situé à l'avant du bâtiment selon le plan réalisé par M. Daniel Farley, le tout identifié « Annexe # 2018-00522 », et ce, à la condition suivante :

1. Que les garde-corps du rez-de-chaussée et de l'étage soient remplacés simultanément par le même type et de la même couleur.

**4. 2018-00550 Projet d'aménagement paysager d'un immeuble de type résidentiel
654, rue Ernest-S.-Mathieu / lot 2 438 903
David Lacas**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement paysager selon le plan réalisé par M. David Lacas, le tout identifié « Annexe # 2018-00550 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'un arbre soit planté en cour avant ou 6 arbustes le long du trottoir en cour avant;
2. Que l'élargissement du stationnement soit aménagé en pavé alvéolé.

**5. 2018-00533 Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel
457, rue Gagnon / lot 2 439 019
Roselyne Beaudoin**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par Portes et Fenêtres Verdun, le tout identifié « Annexe # 2018-00533 ».

6. **2018-00551** **Projet d'affichage de type commercial « Pacini »**
1504, chemin Gascon / lot 2 442 267
Enseignes Montréal Néon

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Pacini » selon le plan réalisé par Enseignes Montréal Néon, le tout identifié « Annexe # 2018-00551 ».

7. **2018-00427** **Projet d'affichage de type commercial « A & W »**
Boulevard Laurier / lot 5 902 481
Daniel Provencher & Cie inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « A & W » selon le plan réalisé par A&W Food Service of Canada, le tout identifié « Annexe # 2018-00427 ».

8. **2018-00526** **Projet d'affichage de type commercial « Harnois »**
10551, boulevard Laurier / lot 1 889 910
Michel Brisson

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Harnois » selon le plan réalisé par Enseignes Leco, le tout identifié « Annexe # 2018-00526 », et ce, à la condition suivante :

1. Qu'un aménagement paysager soit réalisé à la base de l'enseigne sur poteau.

9. **2018-00539** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**
519, rue Léon-Martel / lot 2 440 680
Michael Boies

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par Mme Rachel Ciccariello, le tout identifié « Annexe # 2018-00539 ».

10. **2018-00523** **Projet de construction d'un garage détaché**
860, rue Léopold-Lachapelle / lot 2 440 404
Stephan Paquette

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un garage détaché selon le plan réalisé par M. Stephan Paquette, le tout identifié « Annexe # 2018-00523 ».

- 11. 2018-00542 Projet de modification d'un projet de construction de 5 habitations multifamiliales
Rue Léveillé / lots 2 441 801 et 2 915 599
9321-1480 Québec inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction de cinq habitations multifamiliales selon les plans, élévations et implantation réalisés par DZZLNG, le tout identifié « Annexe # 2018-00542 », et ce, aux conditions suivantes:

- Au maintien de l'ensemble des conditions édictées au dossier initial 2018-00142;
- Que le nombre de plantations prévues au plan d'aménagement paysager initial soit maintenu au périmètre des conteneurs semi-enfouis.

- 12. 2018-00563 Projet d'affichage de type commercial « Amireault Peetroons »
1150, rue Lévis / lot 2 915 179
Solution Néon**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « AMIREAULT PEETROONS » selon le plan réalisé par Solution Néon, le tout identifié « Annexe # 2018-00563 ».

- 13. 2018-00575 Projet d'ajout de conteneurs semi-enfouis
513, montée Masson / lot 2 438 927
Ville de Terrebonne**

QUE le conseil municipal autorise l'ajout, à même un îlot existant, d'un conteneur semi-enfoui (CSE) destiné aux matières organiques selon le devis déposé, le tout identifié « Annexe # 2018-00575 ».

- 14. 2018-00502 Projet de construction d'un immeuble à vocation industrielle
Rue Nationale / lot 5 088 465
Gestion Beuchesne**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un immeuble à vocation industrielle selon les plans, élévations et perspective, aménagement paysager, le projet d'affichage et la planche des matériaux réalisés par Bellemare et Gilbert, architectes, et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres, le tout identifié « Annexe # 2018-00502 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 100 000 \$;
 - b. Pour l'aménagement paysager : un montant de 1 250 \$.

2. Que le plan de gestion des eaux pluviales soit révisé et approuvé par la Direction du génie avant l'émission du permis de construction.

15. **2018-00585** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale de type Uniplex sans garage 1760-1762, rue de la Parente / lots 2 920 221 et 2 920 223**
Mathieu Gagné

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale sans garage avec uniplex selon les plans, élévations et perspective, la planche des matériaux réalisés par Les Architectures Gosselin et le plan d'implantation réalisé par le Groupe Meunier, le tout identifié « Annexe # 2018-00585 ».

16. **2018-00544** **Projet de remplacement de deux enseignes existantes de type commercial « Bonisoir »**
1160, rue Philippe-Chartrand / lots 1 887 967, 5 654 727 et 5 564 728
Urbaniste Michel Brisson

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Bonisoir » selon le plan réalisé par Enseignes Leco, le tout identifié « Annexe # 2018-00544 ».

17. **2018-00578** **Projet de modification d'un projet de construction de type hébergement**
2195, boulevard de la Pinière / lot 5 956 084
Société en Commandite Résidence Terrebonne

QUE le conseil municipal autorise les modifications extérieures selon le plan réalisé par ACDF en date du 1^{er} novembre 2018, le tout identifié « Annexe # 2018-00578 ».

18. **2018-00493** **Projet d'affichage de type commercial « Starbucks » et « Harnois » et de modifications d'aménagement de site**
100, montée des Pionniers / lot 1 946 513
Michel Brisson

CONSIDÉRANT la demande de PIIA numéro 2017-00135 présentée au CCU le 5 juillet 2017 et approuvée par le conseil le 10 juillet 2017 selon la résolution numéro 268-07-2017;

CONSIDÉRANT QUE le concept architectural de la demande de PIIA numéro 2017-00135 présente une identité forte par une architecture distinctive qui marque l'entrée de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE la demande de PIIA numéro 2017-00135 illustre une continuité de l'architecture entre le bâtiment principal et la marquise des îlots de pompe;

CONSIDÉRANT QUE la demande de PIIA numéro 2017-00399 illustre également une continuité de l'architecture entre le bâtiment principal et la marquise des îlots de pompe;

CONSIDÉRANT QUE la demande de PIIA numéro 2017-00399 illustre un concept d'affichage sobre et épuré qui s'harmonise à l'architecture du bâtiment principal et de la marquise;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA numéro 1005;

QUE le conseil municipal autorise le projet de modification à l'aménagement du site (plan aménagement paysager) selon le plan réalisé par Hetu-Bellehumeur architectes inc. en date du 16 août 2018, le tout identifié « Annexe # 2018-00493 ».

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Starbucks » selon le plan réalisé par Enseigne Montréal Néon, le tout identifié « Annexe # 2018-00493 ».

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage sur le bâtiment pour le commerce « Harnois » selon le plan réalisé par Enseigne Montréal Néon, le tout identifié « Annexe # 2018-00493 ».

QUE le conseil municipal **refuse** la demande de PIIA, soit le projet d'affichage sur la marquise pour le commerce « Harnois » selon le plan réalisé par Enseigne Montréal Néon, le tout identifié « Annexe # 2018-00493 ».

QUE le conseil municipal **refuse** la demande de PIIA, soit la modification au revêtement de la marquise, selon le plan réalisé par Enseigne Montréal Néon, le tout identifié « Annexe # 2018-00493 ».

**19. 2018-00561 **Projet de construction d'habitations unifamiliales contiguës avec garage
Rue Populaire / lots 6 122 876 à 6 122 890
Société Immobilière Lyndalex inc.****

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale contiguë avec garage selon le plan et élévation réalisés par Dessina plan, datés du 24 mars 2017, et le plan d'implantation réalisé par le Groupe Meunier, le tout identifié «Annexe # 2018-00561 ».

QUE le conseil municipal autorise des marges d'implantation minimales pour les constructions unifamiliales isolées pour l'ensemble du projet "Les Jardins d'Angora - phase 1", soit :

- Une marge avant de 6 mètres minimum;
- Des marges latérales de 1,5 mètre minimum;
- Une marge avant-secondaire de 3 mètres minimum;
- Une marge arrière de 7,5 mètres minimum.

- 20. 2018-00555 Projet de construction accessoire (garage)
de type résidentiel
2399, chemin Saint-Charles / lots 3 173 105
et 3 173 110
Urbaniste Michel Brisson**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un garage détaché selon le plan réalisé par Planimage, le tout identifié « Annexe # 2018-00555 ».

- 21. 2018-00530 Projet de rénovation extérieure de
l'immeuble de type résidentiel
3595, chemin Saint-Charles / lot 1 948 342
Steve Bolland**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Steve Bolland, le tout identifié « Annexe # 2018-00530 ».

- 22. 2018-00582 Projet de modification de l'écran intimité
Rang Saint-François / lots 5 915 036,
6 188 813 à 6 188 858
Groupe l'Héritage inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement paysager résidentiel selon le plan réalisé par DKA Architectes, le tout identifié « Annexe # 2018-00582 ».

- 23. 2018-00537 Projet d'affichage de type commercial
« Couche-Tard »
1100, rang Saint-François / lot 3 315 858
Daniel Provencher & Cie inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Couche-Tard » selon le plan réalisé par Enseignes Pattison, le tout identifié « Annexe # 2018-00537 ».

- 24. 2018-00560 Projet de rénovation extérieure de
l'immeuble de type résidentiel
1029, rue Saint-Louis / lot 2 442 246
Éric Harrisson**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par SDD-TECH en date du 19 octobre 2018, le tout identifié « Annexe # 2018-00560 ».

- 25. 2018-00566 Projet de construction accessoire (remise)
de type résidentiel
1124, rue Saint-Louis / lot 2 438 858
Benoit Brousseau**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire (remise) selon le devis réalisé par M. Benoit Brousseau, le tout identifié « Annexe # 2018-00566 ».

**26. 2018-00574 Projet d'ajout de conteneurs semi-enfouis
Rue Saint-Pierre / lot 5 299 845
Ville de Terrebonne**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un îlot de trois conteneurs semi-enfouis (CSE) destinés aux déchets domestiques, aux matières recyclables et organiques selon le devis déposé, le tout identifié « Annexe # 2018-00574 ».

**27. 2018-00487 Projet d'affichage de type commercial
« Racine Bistro Bar à Vin »
741, boulevard des Seigneurs / lot
2 440 715
Alexandre Rolland**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage (option 3) pour le commerce « Racine Bistro Bar à Vin » selon le plan réalisé par Lumi Vert, le tout identifié « Annexe # 2018-00487 ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 586-11-2018

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté le 24 mai 2018, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 235, rue Angèle;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# 2018-02331), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 24 septembre 2018;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 235, rue Angèle, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 587-11-2018

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les classes d'usages « classe C – multifamiliale 3 logements » et « classe D – multifamiliale 4 à 6 logements » du groupe Habitation dans la zone 9862-71 (montée Dumais), soit adopté sous le numéro 1001-293.

Le projet de règlement a été déposé, présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 10 septembre 2018.

Une journée d'enregistrement pour les personnes intéressées de la zone contiguë 9862-65 et la zone visée 9862-71, afin que l'approbation du règlement leur soit soumise, se tiendra conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et ce, suite à la réception d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone contiguë 9862-65.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 588-11-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 novembre 2018 relatif aux demandes de modification réglementaire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 589-11-2018

ATTENDU le « Programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes » et pour lequel certains organismes ont déposé une demande pour pouvoir en bénéficier ;

ATTENDU QUE ces organismes répondent aux critères établis à raison de 7\$, 9\$ ou 12\$ par participant résidant de Terrebonne à laquelle peut s'ajouter une bonification pouvant atteindre jusqu'à 15 % pour l'atteinte d'objectifs préétablis ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-1332-REC du comité exécutif du 14 novembre 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une aide financière aux organismes décrits ci-dessous, le tout dans le cadre du programme de soutien financier aux organismes du milieu:

- | | |
|---|---------|
| 1. 7e Groupe Scout de Terrebonne | 693\$ |
| 52 participants résidants à 12\$ x 11% de bonus | |
| 2. 27e Groupe Scout Lachenaie | 575\$ |
| 15 participants résidants à 12\$ (min. de 500\$) x 15% de bonus | |
| 3. Association de crosse des Moulins | 952\$ |
| 92 participants résidants à 9\$ x 15% de bonus | |
| 4. Association de ringuette des Moulins | 969\$ |
| 127 participants résidants à 7\$ x 9% de bonus | |
| 5. Association de soccer de Bois-des-Filion | 5 734\$ |
| 575 participants résidants à 9\$ x 11% de bonus | |
| 6. Association du baseball mineur de La Plaine | 1 732\$ |
| 130 participants résidants à 12\$ x 11% de bonus | |
| 7. Association du baseball mineur de Terrebonne | 5 181\$ |
| 389 participants résidants à 12\$ x 11% de bonus | |
| 8. Association du hockey mineur de Lachenaie | 7 353\$ |
| 552 participants résidants à 12\$ x 11% de bonus | |
| 9. Association du hockey mineur de La Plaine | 3 903\$ |
| 293 participants résidants à 12\$ x 11% de bonus | |
| 10. Club de boxe l'Impérium | 2 075\$ |
| 153 participants résidants à 12\$ x 13% de bonus | |
| 11. Club de judo de Terrebonne | 535\$ |
| 15 participants résidants à 9\$ (min. de 500\$) x 7% de bonus | |
| 12. Club de natation Torpille | 1 259\$ |
| 126 participants résidants à 9\$ x 11% de bonus | |
| 13. Club de patinage artistique de Terrebonne | 3 876\$ |
| 270 participants résidants à 12\$ x 11% de bonus | |
| 14. Club de patinage artistique Odysée La Plaine | 1 193\$ |
| 88 participants résidants à 12\$ x 13% de bonus | |
| 15. Club de patinage de vitesse – Région Lanaudière | 545\$ |
| 69 participants résidants à 7\$ x 9% de bonus | |
| 16. Club de plongeon Camo | 1 960\$ |
| 142 participants résidants à 12\$ x 15% de bonus | |
| 17. La Troupe Création Danse | 2 145\$ |
| 161 participants résidants à 12\$ x 11% de bonus | |

18. **Organisation du hockey féminin de Lanaudière** 732\$
72 participants résidants à 9\$ (min. 500\$) x 13% de bonus

Total : 41 412\$

QUE les montants soient pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-962.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0443 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 590-11-2018

ATTENDU QUE des organismes reconnus et des organismes à but non lucratif, pour certains programmes, peuvent déposer diverses demandes d'aide financière afin d'être soutenus dans la poursuite de leur mission, et ce, en vertu de la « Politique de reconnaissance et des politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU QUE les demandes des organismes admissibles sont étudiées par un comité qui se réunit trois (3) fois par année ;

ATTENDU QUE les demandes soumises au comité ont préalablement fait l'objet d'une analyse administrative ;

ATTENDU QUE l'admissibilité des demandes a été confirmée puisqu'elles ont été présentées par des organismes reconnus ou des promoteurs autorisés sur le formulaire approprié, et qu'elles respectent les conditions générales et particulières des programmes visés ;

ATTENDU QUE l'évaluation et l'attribution des subventions recommandées par le comité d'analyse ont été réalisées en considérant les critères énoncés pour chaque programme ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail du 7 novembre 2018, ainsi qu'un tableau de recommandations des subventions à verser aux organismes demandeurs ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-1360-REC du comité exécutif du 21 novembre 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Caroline Desbiens**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants :

Organismes	\$
La Hutte – Hébergement d’urgence Terrebonne réseau de propriétaires sympathisants	300,00
Vaisseau d’or des Moulins sortie de secours, espace de rencontre et rangement	10 000,00
Animat acquisition de mobilier et d’équipements informatiques lors de la relocalisation des bureaux	5 000,00
Association baseball mineur de Terrebonne renouvellement des équipements de receveur de toutes les équipes	600,00
Club de soccer Terrebonne rafraîchissement du parc informatique	430,00
Le Cercle de fermières La Plaine mise à jour technologique, rangement du local, entretien du matériel de tissage	207,00
Association baseball mineur de Terrebonne finale régionale Coupe Lévesque	180,00
Club de soccer Terrebonne SoccerFest 2018	2 000,00
Club des Routiers Équestres week-end du randonneur	400,00
Le Cercle de fermières La Plaine expo-vente Country édition 2018	573,00
Travail de rue Le Trajet spectacle bénéfice « Les Immortels ... au fil du temps »	200,00
Club de plongeon Camo fête anniversaire familiale	111,60
TOTAL	20 001,60

QUE lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-963.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0455 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 591-11-2018

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

Suivant la recommandation CE-2018-1320-REC du comité exécutif du 14 novembre 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte que la « Politique relative à l’octroi d’heures de glace de la Ville de Terrebonne » soit modifiée, afin de demander aux organismes de transmettre, avant le 1^{er} mai de chaque année, leur liste de participants de la saison précédente ainsi que les dates de leurs événements spéciaux et exige que les

organismes incluent la contribution de la Ville de Terrebonne pour les heures de glace dans leurs états financiers. La version modifiée de la « Politique relative à l'octroi d'heures de glace de la Ville de Terrebonne » est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Les conseillères Brigitte Villeneuve et Caroline Desbiens et le conseiller Yan Maisonneuve prennent la parole et informent les citoyens de divers sujets d'intérêt public.

RÉSOLUTION NO : 592-11-2018

PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Jacques Demers

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
